Nations Unies S/2018/424

# Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mai 2018
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 4 mai 2018, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, en réponse aux lettres datées des 12 et 13 avril 2018 émanant du Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/337 et S/2018/350), et comme suite à ma lettre datée du 12 avril 2018 (S/2018/343) concernant un certain nombre d'accusations sans fondement portées par le Royaume d'Arabie saoudite contre la République islamique d'Iran, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit.

La République islamique d'Iran rejette catégoriquement les accusations formulées par l'Arabie saoudite au sujet du transfert d'armes et de missiles en violation des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Ces accusations sans fondement visent à détourner l'attention de la communauté internationale des crimes de guerre et atrocités généralisés que l'Arabie saoudite commet contre le peuple opprimé du Yémen. Comme le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence en a informé le Conseil de sécurité le 17 avril 2018, le Yémen reste la pire crise humanitaire au monde. Les trois quarts de la population, c'est-à-dire plus de 22 millions de personnes, ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire sous une forme ou une autre, notamment 8,4 millions de personnes qui ont du mal à trouver de quoi se nourrir. Cette catastrophe humanitaire est une conséquence directe des actions et attaques aériennes aveugles, du blocus aérien, terrestre et maritime inhumain et de l'utilisation de la menace de la famine comme d'une arme de guerre auxquels se livre la coalition dirigée par l'Arabie saoudite, ce qui a été confirmé par divers organismes des Nations Unies et rapports indépendants.

Récemment, lors d'une frappe aérienne menée par cette coalition qui a visé une noce, plus de 80 civils, essentiellement des femmes et des enfants, ont été tués ou blessés dans la province septentrionale de Hajja, le 22 avril 2018. Les habitants des villages voisins qui avaient accouru pour porter secours aux personnes blessées dans la première attaque ont été pris pour cible également. Ce n'est qu'un exemple parmi des milliers d'attaques aériennes aveugles menées contre des civils innocents, qui ne font qu'aggraver la détresse de la population. Les attaques délibérées, généralisées et systématiques lancées, au cours des trois dernières années, contre la population civile et d'autres objectifs par l'Arabie saoudite et la coalition qu'elle dirige sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité : leurs auteurs doivent répondre de ces atrocités.

18-07201 (F) 090518 090518

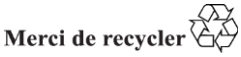

Les actes et les omissions du Royaume d'Arabie saoudite en ce qui concerne la situation au Yémen bafouent et violent souvent de manière flagrante plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, dont les résolutions 2014 (2011), 2140 (2014) et 2216 (2015), les déclarations du Président du 29 août 2014, du 22 mars 2015, du 25 avril 2016, du 15 juin 2017, du 9 août 2017 et du 15 mars 2018, ainsi que la Charte des Nations Unies et le droit international applicable. L'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et la communauté internationale ont le devoir essentiel de mettre fin immédiatement à ces violations systématiques du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme commises par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite, de lever durablement le blocus inhumain que subit le Yémen et d'apporter l'aide humanitaire d'urgence dont la population a besoin dans le pays tout entier.

La politique interventionniste et belliciste que mène l'Arabie saoudite dans la région, notamment au Yémen, menace la paix et la sécurité internationales. Son attitude hostile et ses menaces explicites à l'égard de la République islamique d'Iran atteignent des niveaux sans précédent. Le Conseil de sécurité doit y prêter l'attention voulue si l'on veut éviter une nouvelle crise dans la région.

La République islamique d'Iran réaffirme que la crise au Yémen doit se régler par des moyens pacifiques et est fermement convaincue que seul un dialogue approfondi entre Yéménites et ouvert à tous les Yéménites peut mettre un terme à cette situation humanitaire catastrophique. En vue de telles négociations, les attaques militaires doivent cesser et le blocus du Yémen être levé.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gholamali **Khoshroo**